Image not found or type unknown

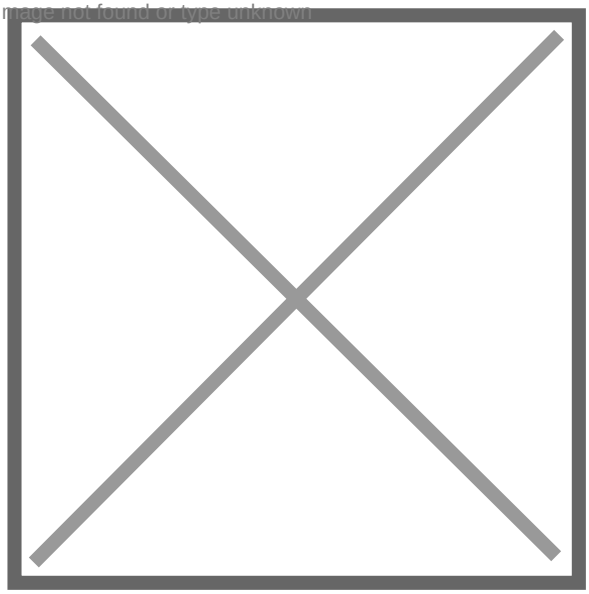

La banque a perdu mon argent

Par **compas**, le **13/04/2022** à **10:28**

Bonjour,

Mon conjoint a fermé son PEL arrivé a échéance, et a choisi, avec son conseiller, de verser les fonds sur son assurance vie.

Le PEL a bien été cloturé, les fonds versés sur notre compte courant, pendant un mois, je suis retourné a l'agence afin de leur dire de verser sur l'assurance vie car cela me perturbais pour mes comptes habituels ; l'argent a été retiré du compte courant le 15 mars mais depuis il n'apparait plus nulle part, ni sur l'assurance vie ni sur le compte. J'ai recontacté l'agence Caisse d'Epargne, par téléphone et je me suis déplacé, et toujours rien. Le conseiller nous a répondu : je m'en occupe, mais ne semble pas savoir où est passé l'argent.

Que puis-je faire ?

Nous ne sommes pas spécialement des gens aisés et ne sait pas comment agir ?

Pouvez vous me conseiller ?

Je vous remercie.

Cordialement.

Paco

Par **goofyto8**, le **13/04/2022** à **16:24**

bonjour,

[quote]
l'argent a été retiré du compte courant le 15 mars.[/quote]

Il faudrait connaitre le libéllé de la ligne correspondant à cette somme qui a été débitée du compte courant , sur votre relevé de compte mensuel papier ou le relevé de compte visible sur internet.

En face de la somme débitée il y a forcément un motif et une destination.

Par **amajuris**, le **13/04/2022** à **20:28**

bonjour,

la modification d'un placement entraîne toujours la signature de documents dont copie est donné à la personne propriétaire des fonds qui demande cette transaction.

je suis dubitatif sur les faits que vous indiquez.

salutations

Par **goofyto8**, le **14/04/2022** à **15:41**

bonjour,

[quote]
la modification d'un placement entraîne toujours la signature de documents

[/quote]
Dans son cas il ne s'agit pas, à proprement parler de modification d'un placement puisque la somme était déjà sur un compte courant qui est un simple dépôt et ne rapporte pas

Il s'agit d'une souscription à des fonds de placement, sur un support assurance-vie, dont COMPAS ne trouve pas la trace sauf qu'une somme a bien été débitée du compte courant

Par **Visiteur**, le **15/04/2022** à **10:26**

Bonjour,

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Je vous invite à vous adresser à plusieurs destinataires à la fois, en général, cela fait bouger.

1. La Direction Régionale de votre agence.

2. Le service réclamation de la Direction des relations clients.

3. Sans réponse après un certain délai, le médiateur de la banque.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés